
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7^e SEANCE

Président : M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande)

SOMMAIRE

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 280
2 United Nations Plaza et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/SPC/46/SR.7
14 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
(A/46/21, 336, 449)

1. Mme SEVIGNY (Secrétaire générale adjointe à l'information) dit qu'au cours des 12 derniers mois, les mutations qui se sont opérées dans le monde ont placé l'Organisation des Nations Unies sur le devant de la scène internationale et suscité pour elle un regain d'intérêt aussi bien dans l'opinion internationale que dans les grands médias du monde. Le Département de l'information n'a épargné aucun effort pour répondre aux demandes croissantes sur le rôle de l'Organisation, sur les actions entreprises par le Conseil de sécurité et sur les activités du Secrétaire général. Il est devenu le point de convergence, au sein du système des Nations Unies, pour la diffusion des informations relatives aux derniers développements en publiant des documents d'information générale, des notes pour les correspondants, des mises à jour et des résumés des documents à paraître et en organisant des réunions de presse. Il a assuré une couverture nationale et internationale des activités diplomatiques du Secrétaire général en ce qui concerne la question des otages, sa médiation au Salvador, ses efforts renouvelés à Chypre et en Afghanistan, ses appels concernant la situation d'urgence dans la corne de l'Afrique, ainsi que le lancement de l'opération de l'ONU au Sahara occidental. Le Département est également une pépinière pour porte-parole auprès des différents présidents de l'Assemblée générale et des nombreuses missions de l'ONU sur le terrain.

2. Le Département a continué à faire des sondages d'opinion sur la façon dont était perçue l'Organisation des Nations Unies dans les Etats Membres. Jusqu'ici, avec la publication de 29 sondages d'opinion depuis 1989, environ 25 % de la population mondiale ont été sondés. Ces sondages ont fourni des données particulièrement utiles sur les questions d'intérêt prioritaires pour le public ainsi que sur les sources d'information concernant l'Organisation et ses institutions, permettant ainsi au Département de suivre les tendances et d'adapter ses activités en conséquence. Les sondages ont partout révélé que la plupart des personnes interrogées avaient une connaissance limitée des institutions et des programmes du système des Nations Unies, et que les questions qui les préoccupaient le plus étaient l'environnement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, l'abus des drogues, le désarmement, les questions relatives aux enfants et les programmes alimentaires mondiaux. Outre expliquer quels sont les divers éléments constitutifs du système des Nations Unies, la principale tâche du Département doit donc être de faire comprendre au public l'impact des activités de l'Organisation sur les grands problèmes qui le préoccupent et sur sa vie quotidienne. Cela nécessite de nouvelles stratégies et, à cet égard, on peut citer comme exemple l'octroi par le Département de certificats pour remercier les membres de l'Association internationale de publicité ou de l'Association internationale de relations publiques qui organisent bénévolement des campagnes à l'appui des programmes et des objectifs des Nations Unies.

(Mme Sévigny)

3. Le Département a continué à produire des profils des médias dans les Etats Membres, qui donnent une bonne idée de la situation dans les divers pays et qui seront inclus dans la deuxième édition élargie du Répertoire international des médias qui sera publié au début de 1992.
4. Le Département continue à s'efforcer de stimuler l'intérêt du public pour le système des Nations Unies, afin d'obtenir de sa part davantage d'appui pour ses objectifs. Plusieurs tables rondes à l'intention des médias ont été organisées aussi bien au Siège que sur le terrain. Elle ont réuni de hauts responsables des organes d'information venant de différentes régions du monde et de hauts fonctionnaires de l'ONU pour discuter de sujets portant sur le désarmement, les droits de l'homme et la question de Palestine. Le Département a également organisé des programmes d'information pour quelque 700 groupes et a pris les dispositions voulues pour que des fonctionnaires du Secrétariat viennent parler de questions intéressant l'ONU à de nombreux publics d'Amérique du Nord et d'autres parties du monde. Dans le cadre des efforts déployés en faveur des professionnels des médias, le programme de formation organisé pour 1991 par le Département à l'intention des journalistes et des professionnels de la radio et de la télévision a commencé en septembre et 14 participants venant de pays en développement reçoivent ainsi une formation en cours d'emploi et assistent à des séances d'information.
5. A la suite de l'examen approfondi de l'Annuaire des Nations Unies par le Comité de l'information, le Département a pris les dispositions nécessaires pour la publication de trois éditions en retard de l'Annuaire, à savoir celles de 1988, 1989 et 1990. L'Annuaire de 1987 sera prêt à la publication avant la fin de l'année, et l'on a déjà commencé à préparer l'édition de 1991, qui sera achevée à la fin de 1992. Toutes les éditions seront produites conformément aux nouvelles directives mises au point à l'issue de l'examen par le Comité de l'information, et l'on s'attend à ce que ces changements permettent de reprendre de façon régulière et sans retard la production de l'Annuaire, tout en préservant ses qualités habituelles qui en font un excellent document de référence sur les activités de l'Organisation.
6. En utilisant divers moyens d'information adaptés à différents publics, le Département s'est efforcé d'attirer l'attention de l'opinion mondiale sur des questions prioritaires telles que le maintien de la paix, le désarmement, la décolonisation, les droits de l'homme, la lutte contre l'apartheid, et le développement économique et social, et d'obtenir son soutien.
7. S'agissant du rétablissement et du maintien de la paix, qui suscitent un intérêt plus grand que jamais, le Département a produit des émissions télévisées qui sont diffusées régulièrement, notamment dans le cadre du programme "World Report" de la chaîne Cable News Network, ainsi que des dossiers de presse et d'autres informations sur les opérations en cours de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. En mars, le Département a parrainé, en coopération avec l'Institute of Policy Studies de Singapour et le Gouvernement japonais, un colloque tenu à Singapour sur l'évolution du rôle de l'ONU dans le règlement des conflits et le maintien de la paix.

/...

(Mme Sévigny)

8. Le Département a également organisé à l'intention des organisations non gouvernementales plusieurs réunions d'information sur des questions touchant au désarmement et à la paix et la sécurité internationales. Le thème de la Conférence annuelle des ONG, tenue sous les auspices du Département en septembre et à laquelle ont assisté quelque 1 200 représentants venant de 110 Etats Membres, a été la paix, la justice et le développement et l'émergence d'un nouvel ordre mondial.

9. En tant que coordonnateur des activités d'information de la Campagne d'information mondiale sur les droits de l'homme, le Département a proposé au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) la création d'un groupe de travail interinstitutions sur les droits de l'homme. Un groupe de travail ad hoc a été mis en place pour s'occuper des préparatifs de la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme et de l'Année internationale des populations autochtones, qui sera observée la même année.

10. Le Département a également collaboré avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et avec d'autres institutions des Nations Unies pour les préparatifs de la Conférence, qui se tiendra en juin 1992 au Brésil. Tous les centres d'information des Nations Unies oeuvrent à faire mieux comprendre aux populations locales les questions liées au développement durable, en utilisant divers articles et émissions de radio ou de télévision produits par le Département dans les langues officielles.

11. Le Département produit aussi régulièrement des programmes de télévision sur ce qui se passe au Siège - ce qui est peut-être la méthode la plus efficace pour faire connaître le message de l'ONU - envoie quotidiennement un enregistrement vidéo des faits marquants aux agences internationales de distribution Visnews et Worldwide Television News, qui le transmettent par satellite à plus de 1 000 stations de télévision dans une centaine de pays.

12. Dans un certain nombre de publications et d'émissions, le Département continue à traiter de problèmes économiques et de développement social, notamment la réduction des effets des catastrophes naturelles, les efforts déployés sur le plan international pour lutter contre le trafic illicite de stupéfiants, les retombées de l'accident de Tchernobyl, et le problème de la dette extérieure.

13. Le Département a continué à appeler l'attention sur la question du redressement et du développement de l'Afrique. Son journal Afrique : relance, destiné aux décideurs étrangers, aux moyens d'information et aux ONG, est considéré comme une publication majeure dans ce domaine. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département a organisé un tour du Togo et de la République-Unie de Tanzanie pour 31 journalistes appartenant à d'importants journaux du monde entier pour leur permettre de constater par eux-mêmes les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les pays africains.

(Mme Sévigny)

14. Dans le cadre de la nouvelle approche de l'information et des questions de communication, adoptée en application de la résolution 45/76 de l'Assemblée générale, le Département de l'information et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), en coopération avec le PNUD et plusieurs agences nationales pour le développement international, ont organisé, au printemps de 1991, un séminaire en Namibie sur la promotion d'une presse indépendante et pluraliste en Afrique, auquel ont participé des représentants venant de 38 pays africains. Le Département vient de publier et de diffuser à l'échelle mondiale le document final de ce séminaire, la Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, et est en passe d'achever l'évaluation des incidences financières des projets qui y sont proposés. Le Département, en étroite collaboration avec l'Unesco, envisage actuellement l'organisation de séminaires analogues pour les professionnels des médias - notamment les experts en marketing, distribution et activités bancaires - de l'Asie, de l'Europe orientale et de l'Amérique latine. Ces séminaires peuvent aider à promouvoir la culture démocratique et l'esprit d'entreprise qui sont essentiels aussi bien pour le développement que pour la démocratie. En effet, une presse libre, pluraliste et indépendante est la condition sine qua non de tout processus de démocratisation, et la démocratie et le développement économique vont de pair.

15. La lutte contre l'apartheid demeure une préoccupation majeure. L'exposition itinérante de photos organisée conjointement avec le Centre contre l'apartheid a été régulièrement mise à jour pour rendre compte du changement rapide de la situation en Afrique du Sud, et le Département a continué à produire des programmes de radio contre l'apartheid qui sont diffusés en Afrique du Sud à partir des Etats voisins.

16. Le Département a également maintenu son programme multimédia sur la question de Palestine : des réunions ont été organisées au niveau national pour des journalistes en Belgique et en Allemagne, et une réunion régionale pour les journalistes européens a eu lieu en Finlande.

17. Le réseau de 67 centres d'information des Nations Unies a continué à susciter l'intérêt et la compréhension de l'opinion publique pour les buts et les activités de l'Organisation, grâce à la multiplication des échanges avec la presse, les établissements scolaires, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des pays concernés. En collaboration étroite, avec le PNUD en particulier, le Département de l'information s'est employé à présenter une image cohérente de l'Organisation. Au cours des derniers mois, il a notamment organisé deux réunions régionales des directeurs des centres d'information d'Afrique et d'Europe, et une réunion régionale en Amérique latine portant essentiellement sur la formation des documentalistes des centres d'information. Afin d'assurer une diffusion plus rapide des informations à destination des centres d'information, le Département a continué à accorder une attention particulière à l'introduction de nouveaux équipements et techniques électroniques et à la formation du personnel à ces

/...

(Mme Sévigny)

techniques. D'ici la fin de l'année, une trentaine de centres seront reliés au Siège par courrier électronique. En application de la résolution 45/76 de l'Assemblée générale, le Département a pris les dispositions nécessaires pour la création d'un centre d'information en Namibie; il examine également les incidences budgétaires de l'ouverture de centres en Pologne et au Yémen, et évalue les fonds nécessaires au fonctionnement d'autres centres existants. Tous les centres d'information travaillent d'arrache-pied pour répondre au regain d'intérêt pour l'ONU et satisfaire les demandes croissantes d'information dans les Etats Membres sur des questions d'actualité, mais, paradoxalement, il leur est demandé de satisfaire à ces demandes avec des budgets excessivement limités, voire des effectifs réduits. La Secrétaire générale adjointe lance un appel à tous les gouvernements pour qu'ils augmentent leur aide financière au centre d'information de leur pays.

18. Son ambition est d'insuffler au Département de l'information un dynamisme tel qu'il le porterait jusqu'à l'an 2000, au lieu d'avoir un système qui ne peut que réagir au coup par coup aux événements. Un programme de communication solide et vivant, conçu pour atteindre le plus grand nombre de personnes, constitue le meilleur moyen de promouvoir le multilatéralisme et de susciter un soutien massif pour le large éventail d'activités entreprises par l'Organisation dans le monde.

19. M. LAGORIO (Argentine), prenant la parole en qualité de Président du Comité de l'information, dit, en présentant le rapport du Comité (A/46/21), que celui-ci a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale l'adoption des deux projets de résolution figurant dans la section IV du rapport, concernant l'information au service de l'humanité et la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information. Il reviendra à la Commission politique spéciale de décider des alinéas à inclure dans le préambule des projets de résolution.

20. A l'issue des discussions tenues sur le renforcement des capacités du réseau des centres et services d'information des Nations Unies, il a été décidé que les rapports des centres seraient présentés au Comité de l'information à sa session de fond de 1992. En outre, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale la création d'un centre d'information au Yémen ainsi que le renforcement de quatre centres, ceux de Téhéran, de Dar es-Salaam, de Dacca et de Bujumbura.

21. M. Lagorio attire l'attention sur le projet de décision recommandant de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et de nommer le Burkina Faso comme nouveau membre, et exprime l'espoir que la Commission approuvera cette recommandation que le Comité a adoptée par consensus.

22. Des séminaires, tels que celui tenu à Windhoek (Namibie) du 29 avril au 3 mai 1991, sont très importants et constructifs; aussi, le Comité de l'information souhaite-t-il encourager le Département de l'information et l'Unesco à continuer d'organiser de tels séminaires dans d'autres régions du monde.

/...

23. M. ISAKSSON (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que, conformément à son acte constitutif, l'Unesco a fait de la promotion de la libre circulation de l'information l'une de ses toutes premières priorités. Sa nouvelle stratégie pour le développement des communications et la libre circulation de l'information dicte à l'Organisation de s'attacher au développement de moyens d'information libres, indépendants et pluralistes aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

24. Comme exemple des activités menées dans le cadre de la nouvelle stratégie, on peut citer le Séminaire de Windhoek, à l'issue duquel a été adoptée une déclaration annonçant qu'un séminaire analogue serait organisé pour les journalistes et les directeurs des services de radio et de télévision en Afrique.

25. Dans le domaine de la coopération Est-Ouest, l'Unesco a aidé à la création à Varsovie d'un centre régional à l'intention des médias, qui répondra aux besoins urgents des pays d'Europe orientale en matière de formation de journalistes, d'échange d'informations et de documentation et d'introduction des principes et pratiques des médias indépendants et pluralistes.

26. Pour ce qui concerne la coopération technique entre pays en développement, l'Unesco a aidé à l'organisation d'une réunion tricontinentale sur la coopération et la communication entre pays du Sud, qui s'est tenue en mars/avril 1991.

27. Enfin, le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a continué d'appuyer des projets destinés à répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine des communications, de l'information et des infrastructures des médias. Toutefois, ce programme a grand besoin de contributions plus généreuses de la part des donateurs.

28. M. HIENSCH (Pays-Bas), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres, dit que la liberté de l'information constitue la base de toute société démocratique et ne devrait pas être soumise à quelque restriction, limitation ou contrôle que ce soit. La Communauté tient à rendre particulièrement hommage aux journalistes qui ont perdu la vie au cours de l'année précédente dans l'exercice de leurs fonctions.

29. La Communauté estime qu'afin de réduire les disparités entre pays développés et pays en développement, il faudrait élargir et renforcer la capacité de ces derniers de diffuser l'information. A cette fin, la coopération devrait être assurée principalement par l'intermédiaire de l'Unesco et de ses programmes, tels que le Programme international pour le développement de la communication. Le Séminaire et la Déclaration de Windhoek sont un excellent exemple de cette coopération.

(M. Hiensch, Pays-Bas)

30. Le consensus existant au sein du Comité de l'information devrait lui permettre de se concentrer sur l'élaboration de directives pour le Département de l'information. Le Comité devrait veiller à ne pas dresser une longue liste de recommandations pour la mise en oeuvre desquelles le Département ne disposerait pas des ressources voulues. Le dispositif du projet de résolution sur la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information devrait être allégé de façon à permettre au Département d'établir un ordre de priorités. La Communauté se félicite de la décision du Comité de l'information d'organiser régulièrement des réunions entre les membres du Bureau et les représentants des groupes régionaux.

31. Les Douze ont toujours été d'avis que la planification des conférences et des opérations de maintien de la paix de l'ONU devrait englober l'information qui ne devrait pas faire l'objet d'arrangements spéciaux à un stade ultérieur. Ils appuient les efforts destinés à rendre le Département de l'information plus professionnel et plus efficace et suggèrent qu'à sa session suivante, le Comité de l'information examine le regroupement de toutes les activités d'information au sein du Département.

32. Les centres d'information des Nations Unies sont un moyen important à la disposition du Département pour la diffusion d'informations sur l'Organisation des Nations Unies. La Communauté se félicite des réunions régionales des directeurs des centres d'information car elles fournissent une excellente occasion pour procéder à un échange de données d'expérience et d'informations.

33. M. MAHMOOD (Pakistan) déclare que sa délégation juge indispensable de favoriser la coopération avec l'Unesco, de renforcer les centres et services d'information des Nations Unies, et d'améliorer les programmes de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement. Il recommande instamment au Département de l'information de renforcer ses activités en conséquence.

34. Se référant à la résolution 45/76 A, M. Mahmood exprime l'espoir que le Secrétaire général portera une attention particulière à la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et rendra compte à l'Assemblée générale des mesures adoptées pour exécuter un tel mandat. Dans ses modalités actuelles, l'information souffre d'un manque d'équilibre, d'objectivité et d'équité puisque les ressources énormes dont dispose un petit groupe de pays, représentant seulement 15% de la population mondiale, et leur supériorité technique, leur permettent de monopoliser la circulation de l'information dans le monde. Ces modalités devraient donc être démocratisées de façon à offrir à toutes les nations la possibilité de faire entendre leur voix et de participer au développement de l'humanité et au progrès international, ce qui favoriserait une présentation plus large et plus équilibrée de l'information. La conjoncture mondiale actuelle est particulièrement propice à un tel changement.

(M. Mahmood, Pakistan)

35. Selon le nouvel ordre de l'information envisagé, les pays en développement bénéficieraient d'une assistance qui leur permettrait d'améliorer l'ensemble de leurs systèmes d'information, de participer ainsi librement à la recherche mondiale d'information et de communication, et de jouer un rôle plus important dans la promotion de la liberté de l'information et de la liberté d'expression, concepts que le Pakistan est résolu à défendre.

36. L'expérience pakistanaise a démontré l'utilité des émissions radiophoniques de l'ONU, qui présentent et diffusent des informations relatives aux activités de l'Organisation et des organisations apparentées. Le Pakistan reprend donc à son compte l'appel lancé par le Comité de l'information en faveur du renforcement du Groupe radiophonique de l'Asie et du Pacifique, et engage le Département de l'information à produire des programmes en ourdou par l'intermédiaire d'un groupe expressément chargé de cette tâche au Siège. La délégation pakistanaise se prononce également en faveur d'un renforcement de la Division des centres de l'information, parce que cette dernière peut contribuer pour beaucoup à rehausser l'image de l'ONU dans les pays où les centres sont accrédités.

37. Tout en la félicitant du travail qu'elle a accompli, la délégation pakistanaise estime que la Division de la production écrite et audiovisuelle verrait son rendement s'améliorer si l'on renforçait le Groupe de la photographie. Elle appuie en outre énergiquement les activités de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU. Comme c'est le cas d'autres pays en développement, le Pakistan n'est pas suffisamment représenté dans le personnel du Département de l'information, particulièrement aux échelons élevés; il devrait être remédié à cette situation conformément au principe de la représentation géographique.

38. Les activités de l'Unesco, notamment le Programme international pour le développement de la communication, et ses efforts relatifs à la coopération Sud-Sud, jouent un rôle décisif dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

39. Pour créer un climat plus favorable à l'avènement d'un monde meilleur, il s'impose de reconnaître de façon adéquate le rôle des professionnels de la communication et de les conforter dans leur travail. M. Mahmood souligne, pour terminer, l'importance vitale de la libre circulation de l'information entre les Etats, et rappelle que l'accès à l'information est un droit fondamental qui doit être reconnu dans la recherche mondiale du progrès et de la prospérité.

40. M. POSSO (Equateur) constate que l'information est un outil qui permet de renforcer la démocratie, mais qu'il faut prendre des mesures pour protéger le système de toute manipulation ou désinformation par des intérêts médiatiques transnationaux disposant de ressources techniques supérieures. Afin d'améliorer son système d'information et de défendre son indépendance, l'Equateur a appuyé les efforts entrepris aux échelons sous-régional et régional pour intégrer les services d'information, et il a joué un rôle actif dans le Pool des agences de presse des pays non alignés.

/...

(M. Posso, Equateur)

41. M. Posso rappelle que sa délégation approuve l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et qu'il y a consensus sur les directives à donner et les tâches à attribuer au Département de l'information. En s'acquittant de ces tâches, le Département devra prendre en considération la nécessité vitale de corriger le déséquilibre qui existe entre les pays en développement et les pays développés en matière d'accès aux sources d'information et de contrôle de ces mêmes sources, tout en s'attachant à combattre l'exploitation commerciale que constitue la diffusion d'informations à des fins intéressées par les pays disposant de ressources techniques sophistiquées.

42. Pour ce qui est du transfert de technologie, les pays les moins avancés devraient s'unir pour mettre en commun leurs équipements et leurs produits les plus perfectionnés pour briser le monopole des multinationales et améliorer l'infrastructure de chacun d'entre eux, leur permettant ainsi de développer leurs propres techniques et leur propre production en vue de lutter contre l'imposition de programmes étrangers à leur culture et à leurs traditions.

43. Il faudrait également s'efforcer d'élaborer un véritable code de conduite, qui serait fondé sur les droits de l'individu mais qui soulignerait les avantages de la coopération et de la solidarité internationales, et le rôle de l'information dans le développement d'ensemble des peuples.

44. Le système d'information de l'ONU a également besoin d'être perfectionné; en planifiant ses activités, le Département de l'information devrait tenir compte des domaines qui réclament une attention particulière du fait de l'évolution de la situation régionale ou internationale; cela lui éviterait d'avoir à prendre au coup par coup des mesures improvisées, et pourrait même lui permettre d'influer sur l'opinion publique mondiale dans des domaines spécifiques.

45. Les directives relatives à l'information de l'ONU méritent une attention particulière car elles recouvrent des questions vitales telles que la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la décolonisation, l'élimination des pratiques inhumaines et dégradantes et la défense des droits de l'homme.

46. Le Département de l'information ne devrait pas se contenter de rendre compte des activités quotidiennes de l'Organisation; il devrait aussi être prêt à consacrer son attention à certains pays ou certaines régions quand les circonstances l'exigent.

47. La délégation équatorienne attache une importance particulière aux centres d'information de l'ONU, et s'étonne du choix de leur implantation qui ne paraît guère rationnel ainsi que des disparités que l'on constate entre les ressources matérielles et humaines dont disposent les différents centres. L'information est l'affaire de professionnels et de spécialistes, et il ne faut pas l'abandonner aux organismes de coopération technique du système des

(M. Posso, Equateur)

Nations Unies. La délégation équatorienne a proposé au Comité de l'information que le Secrétariat ou un groupe d'experts indépendants examine l'implantation, la structure et le coût des centres d'information existants et formule des conclusions d'ordre général reflétant les besoins de l'ONU en matière d'information ainsi que la situation actuelle des pays que l'Organisation sert, en vue de mettre en place un réseau de centres d'information géographiquement bien répartis, et disposant de capacités et d'installations largement similaires.

48. La délégation équatorienne estime pour finir que la Commission devrait appuyer les activités du Comité de l'information en lui donnant le mandat spécifique de continuer à définir le nouvel ordre mondial de l'information et à déterminer sa teneur de base. Elle se félicite également de la volonté, manifestée dans le rapport du Secrétaire général (A/46/449), de répondre à l'attente de l'opinion publique mondiale face aux changements radicaux dont le monde est actuellement le théâtre.

49. M. EHLERS (Uruguay) dit que les débats du Comité de l'information ont été constructifs. Le sujet qui a éveillé le plus d'intérêt a sans conteste été celui des centres d'information, comme les paragraphes correspondants du rapport du Comité et du projet de résolution II en témoignent. La discussion devrait se poursuivre sur ce sujet afin d'établir des directives pour l'ouverture de ces centres; les directives énoncées dans le document que le Secrétariat a présenté sur ce sujet devraient être réexaminées et étoffées si l'on veut qu'elles remportent l'appui et l'approbation des Etats Membres.

50. Si le Secrétariat procédait à une évaluation périodique de ces centres, le Comité de l'information serait à même d'analyser plus précisément la situation; quant à la coordination avec le PNUD et ses bureaux extérieurs, elle est d'une importance vitale pour que la diffusion de l'information se fasse de façon adéquate dans les pays où il n'y a pas de centres d'information.

51. Comme les ressources du Département de l'information ne peuvent pas être augmentées en valeur réelle, toute dépense encourue par les centres d'information pour le compte d'autres organisations du système devrait faire l'objet d'un remboursement.

52. Le Gouvernement uruguayen explore actuellement les possibilités de coopération avec le Département et avec les pays voisins pour obtenir l'ouverture d'un centre à Montevideo, en utilisant pleinement les ressources limitées disponibles et en coopérant avec le centre d'information de Buenos Aires, et éventuellement avec le bureau du PNUD à Montevideo; une telle expérience, si elle était couronnée de succès, pourrait servir de modèle pour d'autres initiatives du même genre. M. Ehlers se félicite de la volonté de collaborer en cette affaire, manifestée par le Département et le Gouvernement argentins, comme en témoigne le paragraphe 87 du rapport du Comité de l'information.

(M. Ehlers, Uruguay)

53. Sa délégation souscrit au programme de travail destiné à mettre à jour l'Annuaire des Nations Unies, et se félicite des progrès réalisés en ce domaine, tels que les décrit le chapitre XIV du rapport du Secrétaire général (A/46/449). Elle attache aussi une importance considérable à la recommandation formulée au paragraphe 1 s) du projet de résolution II, selon laquelle le Comité de l'information et le Département de l'information devraient maintenir des contacts informels entre les sessions.

54. Pour les aider à suivre le travail du Département, les membres du Comité ont besoin de davantage de renseignements, quant à la suite donnée aux directives générales énoncées dans les projets de résolution; à cet égard, il serait utile d'organiser des réunions avec les représentants régionaux pour vérifier ce qui est produit et envoyé aux différentes régions. La délégation uruguayenne souhaiterait avoir accès aux programmes radiophoniques, télévisés et vidéo produits en espagnol pour la région de l'Amérique latine et se déclare disposée à faciliter, à la demande, les contacts avec les médias de son pays ainsi qu'à diffuser des renseignements sur les services proposés par l'ONU. Une meilleure connaissance des produits destinés spécifiquement à sa région contribuerait à instaurer une collaboration fructueuse.

55. M. BACKSTROM (Suède), prenant la parole au nom des Etats nordiques, dit qu'il est important de maintenir le consensus auquel on est parvenu l'année précédente sur la question de l'information au service de l'humanité et sur le mandat qui sous-tend les politiques et les activités de l'ONU dans le domaine de l'information.

56. Il faudrait recommander au Département de l'information d'accéder, dans les limites de ses possibilités budgétaires, aux nouvelles demandes que la dynamique de l'évolution politique mondiale a suscitées. Il faudrait également encourager une plus étroite collaboration entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies; l'Unesco a un rôle important à jouer dans ce domaine. Le rôle des centres d'information de l'ONU s'est élargi dans le monde entier; les pays nordiques se prononcent donc en faveur de discussions plus approfondies sur la création de nouveaux centres.

57. Les pays nordiques se déclarent en faveur d'une presse indépendante et pluraliste dans le monde entier, compte tenu de l'importance fondamentale que revêtent la liberté d'expression et la liberté de l'information dans le développement des relations internationales. Ils s'inquiètent des déséquilibres qui existent dans l'accès à l'information, et continueront d'aider les pays en développement à améliorer leur système d'information afin de favoriser la libre circulation de l'information au bénéfice du monde entier.

58. M. SOUTELLO-ALVES (Brésil) fait observer que l'avènement d'un nouvel ordre démocratique mondial serait compromis si la capacité de recevoir et communiquer l'information demeurait le privilège de quelques segments de la communauté internationale. Il faudrait donc élaborer des politiques qui, sur la base la plus équitable possible, permettraient aux pays en développement

(M. Soutello-Alves, Brésil)

d'améliorer leur infrastructure et leurs capacités en matière d'information et de développer leurs compétences techniques, contribuant ainsi à défendre le principe selon lequel la liberté de l'information et de la presse doivent être les principaux garants d'un ordre mondial fondé sur la libre circulation des idées, des personnes et des marchandises. La délégation brésilienne a constaté avec plaisir que le projet de résolution figurant dans le document A/46/21 reconnaît ce principe. Elle se félicite aussi de l'invitation qui a été faite aux Etats Membres de soumettre leurs remarques et leurs propositions quant aux meilleurs moyens de servir de telles politiques.

59. Le Département de l'information devrait pouvoir répondre à la demande grandissante d'information relative aux activités de l'ONU, notamment en faisant preuve de souplesse dans le choix des zones prioritaires pour la diffusion de telles informations. Cette souplesse accrue ne devrait toutefois pas diminuer la responsabilité collective des Etats Membres en matière d'orientation et de contrôle des activités du Département, et à cet égard, la délégation brésilienne se félicite de la recommandation formulée dans le projet de résolution II en ce qui concerne des consultations périodiques entre le bureau du Comité de l'information et le Département. Dans ce cadre, il serait avantageux d'examiner les moyens d'améliorer la qualité des réunions d'information quotidiennes dont bénéficient les délégations, celles-ci étant en droit d'être tenues au courant de façon détaillée de ce qui se passe quotidiennement à l'ONU.

60. Pour finir, en ce qui concerne la couverture de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992, conférence à laquelle sa délégation attache une grande importance, M. Soutello-Alves estime que le Département devrait examiner plus à fond la mise en oeuvre éventuelle d'un programme d'information à l'échelle de l'ensemble du système, qui se justifierait d'autant plus que les questions relatives à l'environnement jouissent de la plus haute priorité parmi toutes celles qui peuvent faire l'objet d'une coopération entre les différentes organisations.

61. M. LAGORIO (Argentine) souligne l'importance de la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, et se félicite que les participants au Séminaire de Windhoek aient recommandé à l'Assemblée générale d'inscrire à son ordre du jour la question de la grave violation des droits de l'homme que représente la censure; cette proposition est conforme à l'esprit de la résolution 59 I) du 14 décembre 1946, qui déclare que la liberté de l'information est un droit fondamental de l'individu. Le Département de l'information devrait organiser d'autres séminaires du même genre dans d'autres régions, notamment en Amérique latine. M. Lagorio appuie également la proposition d'instituer une Journée de la liberté de l'information, mesure qui serait d'une importance vitale pour la défense du principe de la liberté de l'information et de la communication.

(M. Lagorio, Argentine)

62. Il serait très utile que les organismes privés et les organisations non gouvernementales participent aux travaux du Comité de l'information, et le fassent profiter de leur expérience. Un des problèmes principaux qui se posent au Comité est la nécessité cruciale d'entreprendre un examen sérieux et détaillé du système de centres d'information de l'ONU; les rapports dont le Comité sera saisi à sa quatorzième session sont, à cet égard, d'une importance capitale. M. Lagorio appuie également la proposition avancée par l'Equateur, selon laquelle un groupe d'experts se réunirait pour examiner l'ensemble de la question et proposer diverses lignes de conduite. Le mécanisme de consultation informelle mis en place lors de la dernière session du Comité de l'information devrait se révéler un moyen commode d'examiner, entre les sessions, les sujets pertinents.

La séance est levée à 12 h 40.